

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

06.04.2017

L'an deux mille dix-sept et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU (Proc), Mmes GERARD (Proc.), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mmes AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH.

Absents excusés : Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)

D.C.M. 4.5

Achat décors lumineux

Noël

Engagement de dépenses

Mme TOUZANNE (Proc. Mme AIMONE-CAT)

M. PIZZATO (Proc. M. AMOUROUX)

Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)

Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Madame GERARD Sylvie

a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de continuer le programme d'illumination de Noël de la Commune par un embellissement extérieur de la Mairie, l'achat de 3 décors de rues et de 3 décors de jardin d'enfants pour l'école.

Un devis a été demandé à la Société SEDI Equipement, 35 chemin de Saint-Geniès 30700 UZES. Il s'élève à la somme totale TTC :

- de **DEUX MILLE QUARANTE SEPT EUROS QUATRE VINGT CINQ CENTS (2 047,85 €)** pour les décors de rues et de jardin d'enfants,
- de **SEPT MILLE SEPT EUROS VINGT TROIS CENTS (7 007,23 €)** pour l'éclairage du bâtiment de la Mairie.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

.2-

- l'acquisition auprès de la Société SEDI Equipement, 35 chemin de Saint-Geniès, 30700 UZES de 3 décors de rues et 3 décors de jardin d'enfants pour l'école d'un montant TTC de **DEUX MILLE QUARANTE SEPT EUROS QUATRE VINGT CINQ CENTS (2 047,85 €) ;**
- l'achat des décors lumineux pour le bâtiment de la Mairie pour un montant total TTC de **SEPT MILLE SEPT EUROS QUATRE VINGT CINQ CENTS (7 007,85 €) ;**
- d'imputer cette dépense à l'article 2188 du **budget 2017.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **19.04.2017**
Pour copie conforme

En Mairie, le 18 avril 2017

Le Maire,
C. SANS

